



Arles, le 11/05/2020

A l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Réouverture progressive des écoles arlésiennes

Monsieur le Maire,

Le gouvernement a décidé contre l'avis de tous de rouvrir les écoles et services à partir du 11 mai. Aux yeux de la CGT et des différents conseils scientifiques, cette reprise est non seulement prématurée mais dangereuse pour tous les personnels, les élèves et leurs familles.

Une réouverture des écoles dans des conditions sanitaires satisfaisantes demande en effet une réflexion et un travail pédagogique intense ainsi qu'une adaptation importante des locaux et des modalités d'accueil (restauration, transports, entretien) qui ne peuvent pas s'improviser en quelques semaines. Nous avons exigé à tous les niveaux des pouvoirs publics (gouvernement, ministère, rectorat, Dsden, préfecture) l'abandon de cet objectif du 11 mai et de ne décider d'une date qu'après avoir travaillé aux conditions de réouverture : plutôt que de rater une réouverture précipitée, travaillons plutôt à réussir la rentrée de septembre que ce soit tant au niveau des conditions sanitaires que des moyens à mettre en oeuvre pour rattraper les retards accumulés cette année.

Les autorités sont restées sourdes à nos demandes et persistent dans leur déni de réalité.

La ville d'Arles a décidé de reporter la rentrée scolaire des élèves en présentiel dans les écoles le 25 mai et nous saluons cette décision responsable même si nous la jugeons insuffisante au regard des impératifs sanitaires et de l'évolution de la pandémie. Nous craignons que ce qui s'est passé dans un collège de la Vienne la semaine dernière où quatre membres du personnel ont été contaminés par le Covid-19 lors d'une journée de préparation de la rentrée qui s'est tenue dans l'établissement ne se reproduise mécaniquement dans d'autres établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) à partir du 11 mai.

Nous savons que les pressions des pouvoirs publics sont fortes sur les communes qui ont décidé de reporter la rentrée et nous ne les minimisons pas.

Pour autant nous tenons à vous faire part d'un certain nombre de remarques et d'interrogations concernant les écoles et personnels de la ville d'Arles suite à la publication jeudi 7 mai en soirée sur le site de la ville d'un communiqué sur le calendrier de réouverture progressive des écoles arlésiennes :

1/ Il est écrit en préambule du communiqué que ce calendrier en quatre phases a été présenté en visioconférence lors la cellule de veille Covid-19 : nous ne comprenons pas pourquoi les représentants des personnels (territorial et Education nationale) n'ont pas été consultés en amont de cette présentation. Prendre le temps de recueillir l'expertise des acteurs de terrain n'est jamais une perte de temps.

2/ Le calendrier prévoit la mise en place de la phase 2 à partir du jeudi 14 mai avec un accueil solidaire assuré dans toutes les écoles de la ville (par l'Education nationale ou les personnels municipaux). Depuis le confinement, l'accueil solidaire était assuré sur la base du volontariat du personnel. Qu'en est-il à partir du 14 mai ? Le communiqué mentionne le personnel Education nationale pour assurer cet accueil. Est-ce que cela signifie que Madame l'Inspectrice de l'Education nationale qui a participé à cette présentation le jeudi 7 mai a donné son accord de principe pour que les enseignants assurent cet accueil ? Sur quelle base ? le volontariat ? l'obligation ? Encore faudrait-il que les enseignants soient informés et consultés avant de décider en leur nom.

3/ Enfin en phases 3 et 4 du calendrier, le communiqué affirme que l'organisation de la reprise se fera par un « accueil par demi-classe (...) » comme défini par l'Education nationale ».

Cette affirmation en demi-classe est erronée.

Le seuil maximum par groupe (15 élèves) défini par le ministère est non seulement bien trop élevé mais en plus il ne s'agit que d'un seuil maximum et non d'une capacité d'accueil à atteindre qui serait la demi-classe.

A ce stade nul ne peut affirmer comment s'organiseront la composition et la taille des groupes d'élèves accueillis à partir du 25 mai car l'organisation de l'école est arrêtée par le directeur ou la directrice après avis du conseil des maîtres.

Pour la mise en œuvre du protocole sanitaire et de la répartition des tâches entre distanciel et présentiel, c'est donc la concertation au sein des écoles qui prime comme l'a d'ailleurs rappelée le recteur d'académie aux représentants du personnel au Comité Technique Académique le 6 mai dernier.

De plus nous rappelons que conformément au code de l'Education, le conseil d'école donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Nous demandons donc que les conseils d'école soient consultés le plus rapidement possible avant toute mise en œuvre effective de la réouverture progressive des écoles.

Conscients de l'intérêt que vous porterez à nos remarques et demandes, veuillez croire, Monsieur le Maire, en notre attachement à un service public de qualité, et sécurisé pour tous.

P/ CGT Educ'Action 13, Union locale CGT Arles
et Syndicat CGT des Territoriaux de la ville d'Arles et du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. N. Arles', written over a horizontal line.